

88
- VILLE DE REZE-lès-NANTES -
~~DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL~~ MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion extraordinaire du 24 Mai 1968 à 20 H.30

Etaient présents : Monsieur PLANCHER, Maire;
Messieurs MAROT, LOUET, HOCHARD, LE MEUT,
BOUTIN, Adjoint;

Messieurs DAVID, PENNANEAC'H, COUTANT, MORIN,
RAFFIN, ARDOUIN, BILLON, CHOEMET, BROSSAUD, CONCHAUDRON, PRIOU,
CORBIER, Mme DUGUE, Messieurs HEGRON et SALAUN, Conseillers
Municipaux.

Absents : Madame ROUTIER, Conseillère Municipale;
Monsieur MARCHAIS, Adjoint;
Messieurs SAVARIAU, ROUSSEAU, BOUYER, COR-
BINEAU, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : Monsieur LE MEUT, Adjoint.

MESURES PRISES EN FAVEUR DES GREVISTES ET DE LEURS FAMILLES.

Le Maire demande l'adoption d'une motion
concernant les événements, et s'adressant plus particulière-
ment aux ouvriers de Château-Bougon.

Cette motion, rédigée immédiatement,
est adoptée à l'unanimité.

Le Maire explique qu'il a pris l'initiative
de convoquer les Maires de l'agglomération Nantaise en vue d'e-
xaminer en commun les mesures qui pourraient être prises en
faveur des grévistes et de leurs familles.

L'aide apportée sera :

- 0,5 F. de pain par adulte;
- 1 F. de viande, poisson ou denrées ali-
mentaires;
- 1 F. de lait ou aliment lacté pour les
enfants de moins de 3 ans.

.../...

... DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cette distribution sera faite sous forme de bons d'achat, et sera effective durant 7 jours consécutifs ce, à partir du Mardi 28 Mai 1968 pour les ouvriers de Sud-Aviation depuis plus longtemps en grève.

La distribution est confiée au Bureau d'Aide Sociale composé de Mesdames ou Messieurs BOJU, BILLON, BILLE, LE GUEN, LUCAS, DAVID? NEAU, MAROT, LEROY.

Le Maire fait état des difficultés rencontrées pour l'évacuation de certains élèves du Lycée Technique du fait des évènements de grève.

Après différentes démarches, aussi longues que fastidieuses, il a pu trouver une solution heureuse, en l'occurrence un transporteur qui sera indemnisé par la Ville.

Constitution de Centres aérés pour accueillir les enfants de grévistes.

Ils ont été créés sous l'égide du Comité de Grève avec des cadres bénévoles formés en majeure partie d'enseignants.

Le Conseil, unanime, admet le principe de la gratuité des repas.

Il autorise aussi l'ouverture du parc de La Houssais pour les enfants des maternelles.

Le Maire rend également compte d'une entrevue avec les commerçants de REZE venus nombreux à la salle Jean-Jaurès. Ces mêmes commerçants lui ont demandé de pallier le manque d'essence et aussi d'intervenir auprès des Comités de Grève afin de leur permettre le libre accès aux grossistes et la circulation normale sur les routes de la commune.

Séance levée à 22 H.50.

Le Secrétaire :
M. LE MEUT.

Ce Procès-Verbal a été adopté par le Conseil Municipal, Séance exceptionnelle du Vendredi 14 Juin 1968.

.../...

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après observation faite par Monsieur DAVID, Monsieur MAROT, Monsieur RAFFIN.

Monsieur DAVID a regretté la non disponibilité immédiate du cachet du B.A.S. et s'est étonné des réflexions désobligeantes faites à l'égard de Madame BONNET.

Monsieur MAROT, Premier Adjoint, demande à ce que l'Administration toute entière couvre Madame BONNET et le concierge pour leur dévouement, lors de la distribution des bons aux grévistes.

Monsieur RAFFIN, enfin, regrette que le Lycée Technique n'ait pas pris à sa charge les frais de transport de certains élèves du Lycée Technique, du fait que cet établissement a encaissé le prix de la pension des intéressés.

Et ont signé les Membres présents :